



**LES AVIS ET
RAPPORTS**
DU CESIER

Budget primitif 2019

Avis

Adopté en séance plénière du 16 janvier 2019

Avis du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est

Présenté par :

Marie-Madeleine MAUCOURT, présidente, et **Karl TOMBRE**, rapporteur, au titre de la commission Développement économique

Sabrina GREAU, présidente, et **Pierre CHARLES**, rapporteur, au titre de la commission Tourisme

Sébastien LORIETTE, président, et **Pascal LOUIS** rapporteur, au titre de la commission Agriculture et forêt

Paul NKENG, président, et **Michèle SEVERS**, rapporteure, au titre de la commission Lycées et apprentissage

Nadia WALTER, présidente, et **Richard GRANGLADEN**, rapporteur, au titre de la commission Formation professionnelle

Virginie WILLAIME, présidente, et **Sylvain-Loup JACQUOT**, rapporteur, au titre de la commission Innovation, enseignement supérieur et recherche

Alain TARGET, président, et **Michèle TREMOLIERES**, rapporteure, au titre de la commission Aménagement des territoires

Christine GRAFFIEDI, présidente, et **Annick DE MONTGOLFIER**, rapporteure, au titre de la commission Transports et déplacements

Bruno FAUVEL, président, et **Odile AGRAFEIL**, rapporteure, au titre de la commission Environnement

Marc PHILIBERT, président, et **David DONNEZ**, rapporteur, au titre de la commission Jeunesse

Marie-Josée DAVANZO, présidente, et **Joëlle PIJAUDIER-CABOT**, rapporteure, au titre de la commission Culture

Béatrice HESS, présidente, et **Sylvia PIERSON**, rapporteure, au titre de la commission Sport

Bruno THERET, président, et **Patrice HARSTER**, rapporteur, au titre de la commission Relations internationales et transfrontalières

Jacques RIMEIZE, président, et **Andrée BUCHMANN**, rapporteure, au titre de la commission Finances

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est
a voté le présent avis comme suit :

- ▶ à l'unanimité : Développement économique - Tourisme - Agriculture et forêt - Lycées et apprentissage - Formation professionnelle - Innovation, enseignement supérieur et recherche - Environnement - Culture - Sport - Relations internationales et transfrontalières – Finances ;
- ▶ à l'unanimité des suffrages exprimés avec 1 abstention : Aménagement des territoires ;
- ▶ à l'unanimité des suffrages exprimés avec 2 abstentions : Jeunesse ;
- ▶ à la majorité avec 2 voix contre et 3 abstentions : Transports et déplacements.

SOMMAIRE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	1
TOURISME	3
AGRICULTURE ET FORÊT	5
LYCÉE ET APPRENTISSAGE.....	7
FORMATION PROFESSIONNELLE.....	11
INNOVATION, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE	14
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES.....	17
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENT	19
ENVIRONNEMENT.....	23
JEUNESSE	25
CULTURE.....	28
SPORT	30
RELATIONS INTERNATIONALES ET TRANSFRONTALIÈRES	32
FINANCES	35
EXPLICATIONS DE VOTE.....	38
Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT).....	39
Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération Générale du Travail (CGT).....	45

Budget primitif 2019

Développement économique

Présidente : Marie-Madeleine MAUCOURT

Rapporteur : Karl TOMBRE

Le CESER est satisfait de constater que le rapport du budget pour la partie développement économique présente une structuration cohérente de l'ensemble des ambitions posées dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Ce dernier priorisait un accompagnement des PME industrielles à travers le programme « industrie du futur » pour affirmer la spécificité industrielle du Grand Est qui constitue l'un des deux piliers de l'action économique régionale.

L'ensemble des besoins des entreprises dans leurs diversités sont bien pris en compte : création, transmission, développement, sauvegarde des TPE, PME et ETI y compris celles de l'Économie Sociale et Solidaire.

Les moyens alloués au développement économique sont en forte augmentation par rapport au BP 2018 pour atteindre 101,2 M€ (soit une augmentation de 20%), permettant d'accompagner les ambitions de la politique de développement économique affichée dans le SRDEII.

Néanmoins, le CESER constate que les actions de soutien à l'entrepreneuriat sont scindées entre plusieurs domaines d'intervention : développement économique, jeunesse, enseignement supérieur et innovation. Ceci porte le risque d'affaiblir le potentiel, l'ambition et la visibilité d'une politique entrepreneuriale forte que mérite le Grand Est.

Le CESER attire l'attention du Conseil Régional sur le besoin de maintien des compétences et savoir-faire dans les entreprises, en particulier les entreprises industrielles, au risque de ne pas pouvoir satisfaire l'ambition de la politique Industrie du Futur. Ce sujet ne peut être seulement renvoyé au domaine de la formation professionnelle et doit être traité de manière transversale.

D'autre part la politique industrie du futur se concentre sur des territoires disposant d'un vivier industriel, pouvant faire craindre une accélération du décrochage des territoires à revitaliser. Il faut donc porter une attention spécifique à ces territoires pour les accompagner dans une reconquête économique adaptée.

La mise en place d'une politique régionale « accélérateur PME » tenant compte des spécificités locales est perçue positivement. Cependant, l'objectif de transformations des PME en ETI mérite un suivi approfondi des résultats obtenus et des difficultés rencontrées.

Concernant les Pactes Offensive Croissance Emploi (POCE), le CESER est en attente d'une clarification du budget qui doit être dédié.

Le CESER constate que le Conseil Régional envisage de poser les bases de la gouvernance du SRDEII à travers les instances G20 et G100 en 2019. Il s'agit d'une attente forte du CESER, exprimée depuis l'adoption du SRDEII. Ces instances ne devraient pas être que des regroupements d'entreprises leader mais doivent permettre d'associer les acteurs de l'écosystème du développement économique tels que chambres consulaires, organismes patronaux, fédérations métiers... qui ont une légitimité représentative. Le CESER rappelle par ailleurs qu'il considère comme légitime d'être associé à cette gouvernance.

Le CESER :

- est satisfait de la déclinaison opérationnelle du SRDEII qui donne une cohérence à l'ensemble de l'action économique régionale ainsi que de l'augmentation des moyens financiers dédiés.
- souhaite qu'un travail soit effectué pour une meilleure visibilité d'ensemble dans le domaine de l'entrepreneuriat ;
- est satisfait de la mise en œuvre du programme « industrie du futur » mais souhaite qu'une vigilance particulière soit portée aux territoires peu industrialisés pour éviter leur décrochage.
- recommande fortement que les acteurs du développement économique disposant d'une légitimité représentative soient associés dans les instances de gouvernance du SRDEII

INTRODUCTION

Le CESER observe une augmentation d'environ 2 000 000€ du Budget Prévisionnel 2019 consacré au tourisme, par rapport au BP 2018.

L'année 2019 est marquée par la création de l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est, issue de la fusion des deux Comités Régionaux du Tourisme Champagne-Ardenne et Lorraine et du volet touristique de l'Agence d'Attractivité d'Alsace. Cette agence aura pour mission de mettre en œuvre la politique décidée par la Région Grand Est, notamment en matière de promotion et d'attractivité touristique.

En outre, la création des cinq pactes de destination témoigne d'une volonté de valoriser l'ensemble du territoire de la Région Grand Est.

I. PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ

La création de l'Agence va permettre la déclinaison de cette politique.

Le CESER relève la mise en valeur d'une plus grande interaction entre les différentes politiques régionales.

Agence régionale du tourisme du Grand Est

La deuxième assemblée régionale, a noté qu'un poste de titulaire est attribué au CESER mais elle souhaite réitérer sa demande d'un poste de suppléant au sein de l'Agence.

Le volet communication, identifié au sein de chacun des pactes, se doit d'être budgétairement plus fort, afin d'être à la hauteur des ambitions affichées.

Soutien à la promotion

La région Grand Est, traversée par des axes routiers et autoroutiers, doit être le support d'une communication plus importante. Il est nécessaire de rappeler la problématique liée à la signalétique d'animation culturelle et touristique et signalétique touristique directionnelle.

Le CESER a noté que la communication relèvera des pactes de destination, auxquels sont associés les socio-professionnels tant sur les actions que sur le volet budgétaire. Cette communication doit être volontariste et réactive, ce qui nécessite des moyens financiers suffisants.

Dans le cadre des nouveaux programmes dédiés au tourisme industriel, il ne faudra pas oublier une communication adaptée aux visites d'entreprises.

L'utilisation du numérique et l'ouverture de l'accès aux données répondant aux besoins de tous les acteurs s'avèrent incontournables.

3. Tourisme durable

Les nouveaux comportements, face à la préservation de l'environnement, induisent une demande à laquelle les acteurs du tourisme se doivent de répondre. Les budgets alloués doivent renforcer cette démarche.

II. RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ

Dans la perspective d'un renforcement de la compétitivité deux outils sont apparus comme essentiels :

L'Observatoire

L'observatoire régional du tourisme devra être enrichi de manière plus régulière. L'analyse des données sera mise à disposition des acteurs publics et privés plusieurs fois dans l'année.

Il serait bon de donner à cet observatoire les moyens d'une action mobilisant l'ensemble des acteurs et conduisant à un diagnostic d'aide à la décision stratégique.

La formation

Le CESER sera attentif à la mise en place des dispositifs de formation, qui doivent être co-construits avec les commissions ad-hoc. Ceci afin de répondre à une problématique de financement et à un besoin de personnel qualifié.

La formation aux langues doit être un axe prioritaire pour la région Grand Est, première région transfrontalière. Des cycles de formation pourront être organisés en synergie entre les différents acteurs du tourisme, les organismes de formation et la Région.

CONCLUSION

L'augmentation du budget doit se traduire par des actions renforcées de la communication et de la formation.

Ainsi, l'orientation budgétaire affichée dans la promotion de la haute-qualité et d'une offre d'excellence trouvera tout son sens.

Le CESER :

- insiste sur la nécessité d'une communication volontariste et réactive, portée par tous les acteurs du tourisme ;
- soutient la formation comme axe prioritaire, tant dans la qualification que dans l'apprentissage des langues ;
- appuie l'action engagée dans le domaine numérique : plateforme, ouverture des données, Observatoire régional.

INTRODUCTION

Le CESER salue la transparence et la sincérité de présentation des ambitions, des actions et du budget s'y rattachant par les services et le Président de la Commission Agriculture et Forêt du Conseil Régional.

Le CESER juge très complet le budget primitif 2019 agriculture et forêt et note avec satisfaction l'engagement de la région dans la transition des exploitations agricoles.

Le CESER se réjouit de la transversalité de cette politique avec les autres politiques régionales, notamment avec celles de l'environnement (exemple : la stratégie régionale méthanisation), du développement économique et l'innovation (exemple : la Ferme du futur) et de la formation (exemple : les lycées agricoles).

Le CESER aurait cependant apprécié de voir apparaître ce lien dans le rapport. Un référencement plus précis de cette transversalité aurait permis la vision globale des actions ainsi que la répartition budgétaire de chacune d'entre elles.

Le CESER apprécie l'augmentation significative du budget globale agricole (39M€ en autorisations de paiement et 32,5M€ en crédits de paiement) tout en regrettant le manque de lisibilité de chaque action prévue en 2019, en termes de mise en œuvre et d'engagement budgétaire spécifique, au-delà des axes prioritaires.

I. AGRICULTURE

Le CESER apprécie la rapidité d'engagement de l'aide conjoncturelle sécheresse, annoncée à l'automne, par l'abondement, en totalité (6M€), des crédits de paiement dès 2019.

Le CESER pointe le manque d'informations sur les critères d'éligibilité des aides déployées tant par filière (exemple : la filière Bio ou montagne), que par dispositif (exemple : les investissements à l'irrigation ou en méthanisation) et/ou par approche (exemple : les critères sociaux). Le CESER souhaite que soit référencé chaque année dans le rapport et annexé au budget primitif, l'ensemble des fiches des nouveaux dispositifs prévus où sont consignés et détaillés les critères d'éligibilité.

Le CESER souhaite que cette visibilité chiffrée soit incluse dans une approche pluriannuelle sur l'ensemble des actions afin que le CESER puisse ensuite prendre toute sa place dans l'évaluation de l'impact de cette politique.

Le CESER approuve les démarches et le soutien engagés sur le renouvellement des générations en agriculture, en complément des aides étatiques et européennes. Dans le cadre du nouveau

ciblage sur les cédants et à budget constant, le CESER souligne la nécessité d'être encore plus pro actif au niveau de la Région. Le CESER souhaite que la Région se ré approprie le dossier en renforçant ses actions et le budget s'y rattachant, en collaboration avec la profession, afin de maintenir voire renforcer l'emploi agricole des exploitants agricoles comme des salariés.

II. FORÊT

Le CESER approuve la double approche économique et environnementale dans la construction budgétaire de la filière forêt-bois.

Le CESER salue la nouvelle structuration de la filière en Grand Est et préconise qu'elle permette une adaptation des systèmes d'accompagnement de façon plus pertinente, notamment auprès du maillon des entreprises de travaux forestiers.

Le CESER rappelle la nécessité de respecter le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB), ce qui nécessite également un déploiement budgétaire adapté.

Le déséquilibre sylvo-cynégétique a un impact économique fort de déstabilisation de la filière. Le CESER souhaite que la Région définisse une enveloppe budgétaire claire en lien avec la déclinaison d'actions et le déploiement des nouveaux projets envisagés.

Le CESER :

- juge très complet le budget primitif 2019 agriculture et forêt et note avec satisfaction l'engagement de la région dans la transition des exploitations agricoles ;
- se réjouit de la transversalité de cette politique avec les autres politiques régionales, qui doit cependant être précisée pour chacune des actions dans le rapport ;
- apprécie l'augmentation significative du budget globale agricole (39M€ en autorisations de paiement et 32,5M€ en crédits de paiement) tout en regrettant le manque de lisibilité de chaque action prévue en 2019 ;
- apprécie la rapidité d'engagement de l'aide conjoncturelle sécheresse ;
- souhaite que la Région se ré approprie le dossier du renouvellement des générations en agriculture en renforçant ses actions et le budget s'y rattachant ;
- préconise que la nouvelle structuration de la filière Grand Est permette une adaptation des systèmes d'accompagnement de façon plus pertinente ;
- souhaite que la Région définisse une enveloppe budgétaire claire pour la déclinaison d'actions et le déploiement des nouveaux projets envisagés en vue de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Budget primitif 2019

Lycée et apprentissage

Président : Paul NKENG

Rapporteuse : Michèle SEVERS

INTRODUCTION

Le budget primitif 2019 s'inscrit dans un contexte de réformes (formation professionnelle, apprentissage, baccalauréat) qui vont profondément modifier à terme l'exercice des compétences régionales dans les domaines des lycées et de l'apprentissage.

Le CESER a apprécié la participation et les échanges avec les services de la Région, qui lui ont permis d'avoir une meilleure compréhension de ses politiques d'intervention et en particulier de ce qui s'avère être un budget de transition en matière d'apprentissage et de soutien aux CFA pour préparer la réforme.

Afin de faciliter la lisibilité, la compréhension et l'analyse des orientations politiques de la Région, le CESER souhaiterait :

- que les éléments budgétaires mis à sa disposition indiquent systématiquement les références à l'année précédente ;
- que soient rassemblés, à titre d'information, l'ensemble des dépenses relatives aux CFA actuellement inscrites dans différentes lignes comptables ;
- que les différents documents fassent davantage ressortir les aspects transversaux aux différentes politiques : la transition énergétique, le développement durable...
- que soit évalué et analysé le retour sur investissement des dépenses effectuées par exemple dans les domaines du numérique, de l'énergie ...

Le CESER, soucieux de la réussite des réformes engagées dans les établissements scolaires, recommande de mettre en œuvre un accompagnement au changement et d'associer l'ensemble des parties prenantes, à tous les stades des projets.

Le CESER considère que les lycées et les CFA ne sont pas uniquement des lieux d'enseignement mais également, pour les jeunes, des lieux de vie et d'apprentissage de la citoyenneté.

C'est à la lumière de ces principes que le CESER a analysé le budget primitif 2019 proposé.

I. LES LYCÉES

La Région a l'ambition de mettre à disposition les usages du numérique à l'ensemble de la communauté éducative : élèves, enseignants, personnels administratif et technique, familles. Si le CESER approuve cette orientation, il considère que le tout numérique n'est pas magique et qu'il convient de proposer à l'ensemble de la communauté éducative une palette diversifiée d'outils pédagogiques, de gestion et d'information.

1. Le programme Lycées 4.0

Le CESER s'inquiète d'une marche forcée du programme 4.0 qui, à terme, compromet sa réussite, notamment en termes de réduction des inégalités sociales et culturelles.

Le CESER constate de nombreux dysfonctionnements pour le programme Lycées 4.0 : le coût élevé de l'acquisition de l'outil pour les familles modestes, le taux élevé du crédit proposé par la société de financement retenue par la Région, des prises électriques en nombre largement insuffisant pour permettre la recharge des batteries, des débits de connexion inadaptés, le manque d'armoires sécurisées pour les recharges en nombre, des outils numériques parfois inadaptés car non modifiables, l'absence de solutions de protection contre les vols, ...

Dans la mise en œuvre de ce programme, le CESER a alerté le Conseil Régional sur les risques et les limites du dispositif. Il a également, à plusieurs reprises, préconisé une évaluation ex ante, in itinere et ex post de manière à s'assurer que les moyens mis en œuvre soient cohérents avec les objectifs et les résultats attendus. Le CESER réitère cette préconisation au regard des difficultés dénoncées par l'ensemble de la communauté éducative.

Dans l'attente de cette évaluation qui doit porter sur les plans technique, pédagogique, santé (postures, vision et impact des ondes WIFI) et environnemental (recyclage des batteries), il demande un moratoire de la 3ème vague prévue à la rentrée 2019.

Pour que cette politique soit une vraie réussite partagée, le CESER préconise d'associer les familles via les organisations de parents d'élèves, les équipes pédagogiques des établissements via leurs organisations représentatives et les élèves, pour construire un accompagnement réel de l'ensemble des parties prenantes aux usages du numérique. Il demande, dans un souci d'équité, de communiquer, très en amont, vis-à-vis des familles, de proposer des solutions de crédit à taux zéro ou de paiement en plusieurs fois afin que l'investissement soit minimal pour les familles. Le CESER recommande au Conseil Régional de saisir le conseil régional des jeunes sur cette question.

2. Mon Bureau Numérique

Un Espace Numérique de Travail (ENT) dénommé « Mon Bureau Numérique », conçu pour les élèves et leurs familles, les enseignants et les personnels des établissements, est déployé depuis septembre 2018 dans les lycées du Grand Est.

Le CESER déplore le changement trop fréquent d'outils, leur mise en application sur une durée jugée trop courte, le manque d'anticipation, l'absence d'une phase de test conséquente au niveau de chaque établissement et les nombreux dysfonctionnements sur des applications qui engagent la responsabilité des établissements (par exemple, la remontée des notes pour Parcours Sup) et qui nuisent à la relation entre l'équipe pédagogique et administrative et avec les parents.

Le CESER s'inquiète également du devenir des données hébergées par l'outil antérieur (ENTEA). Il souhaite que tous les moyens soient mis en œuvre pour que ce dispositif fonctionne convenablement et que les problèmes ne se reproduisent pas dans le futur appel d'offres.

3. La gestion du patrimoine immobilier

Le CESER considère que les priorités de gestion du patrimoine immobilier vont dans le bon sens. Cependant, les objectifs pourraient faire l'objet d'une présentation d'un plan pluriannuel afin de permettre au CESER d'évaluer l'avancée des travaux. Ceci serait particulièrement nécessaire

pour les 3 objectifs suivants : assurer la sécurité (incendie, sanitaire, alimentaire) et la sûreté (protection) de la communauté éducative, poursuivre la mise en accessibilité des sites et optimiser progressivement les performances thermiques des constructions. Il pourrait, par ailleurs, être judicieux de remplacer la notion de performances thermiques par celle, plus ambitieuse, de performance énergétique. En effet, le CESER souhaite que la transition énergétique des bâtiments des lycées soit étendue à un maximum d'établissements en ne se limitant pas à un secteur géographique. De même, le CESER insiste sur le fait que les Contrats de performance énergétique des lycées ne se restreignent pas à optimiser la consommation des fluides mais intègrent la rénovation énergétique des bâtiments. Cette demande du CESER s'inscrit en lien avec la priorité de transition énergétique annoncée par le Président Jean ROTTNER lors du débat préalable des orientations budgétaires.

II. L'APPRENTISSAGE

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie en profondeur le paysage de l'apprentissage, en le plaçant dans le champ concurrentiel à partir de 2020. La Région, actrice majeure de l'apprentissage, perdra sa compétence exclusive en 2020 avec un budget divisé par 4 par rapport à 2018 (150 M€ en 2018 – 35 M€ en 2020).

Le CESER apprécie la volonté de la Région de maintenir une politique d'intervention dans un contexte de réformes et de maintenir l'équilibre territorial des formations. Le CESER rappelle dans cet esprit son fort attachement à l'équilibre des formations que ce soit au niveau des territoires, des modes d'apprentissage (formation initiale, formation continue, apprentissage, alternance) et des familles d'enseignement (public/privé).

Le CESER prend note que le rôle futur de la Région sera de définir les orientations de la carte des formations, d'attribuer des dotations en équipements pour les CFA et de subventionner certains CFA non publics dans un esprit d'équilibre territorial des formations.

Le CESER préconise que les formations d'apprentis dans les métiers rares soient soutenues dans un souci de sauvegarde et de développement des compétences.

III. LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Le CESER souhaite que la Région évalue les impacts de la réforme d'accès aux métiers d'infirmier, qui a supprimé le concours d'entrée.

CONCLUSION

2019 constitue une année de forte transition que ce soit dans les compétences dévolues à la Région, les budgets alloués, les pratiques de concertation. Le défi premier est celui de l'accompagnement au changement. Le CESER recommande une mise en œuvre globale d'accompagnement au changement en y associant l'ensemble des parties prenantes à tous les stades des projets. Il préconise, dans cette dynamique, de favoriser une logique d'expérimentation qui inclut un processus d'évaluation ex ante, in itinere et ex post.

Le CESER :

- renouvelle sa demande d'évaluation du programme Lycées 4.0. et souhaite un moratoire de la 3ème vague dans l'attente de cette évaluation ;
- soutient la volonté de la Région de maintenir une politique d'intervention dans un contexte de réforme de l'apprentissage ;
- demande à ce que les formations d'apprentis dans des métiers rares soient soutenues pour le maintien et le développement des compétences ;
- préconise que la Région évalue les impacts de la réforme d'accès aux métiers d'infirmier ;
- recommande de mettre en œuvre un accompagnement au changement et d'associer l'ensemble des parties prenantes, à tous les stades des projets notamment numériques et énergétiques.

Budget primitif 2019

Formation professionnelle

Présidente : Nadia WALTER

Rapporteur : Richard GRANGLADEN

Le budget primitif 2019 volet Formation Professionnelle Continue s'élève à 291 257 467 euros en autorisations de programme et autorisations d'engagement et à 260 030 442 euros en crédits de paiement **soit une augmentation de 37,49% par rapport au budget primitif 2018**. Cette augmentation est due à la contractualisation du Pacte régional d'investissement dans les compétences Grand Est avec une dotation de l'État et un versement du Plan Investissement Compétences mis en œuvre en 2018. **Cependant, hors Pacte, le budget global (Formation Professionnelle Continue, Apprentissage et Formations Sanitaires et Sociales) est en baisse de 3,3M€.** Le Pacte Grand Est 2019 permettra 15 000 entrées en formation supplémentaires. Le budget primitif des Formations Sanitaires et Sociales 2019 est identique à celui de 2018, il s'élève à 105 683 000€ en crédits de paiement.

La Région a construit une offre de formation professionnelle au regard de la demande économique et sociale tout en s'adaptant progressivement aux changements introduits par la loi « Avenir professionnel » applicable au 1^{er} janvier 2019 et par la contractualisation du Pacte régional d'investissement Grand Est. Les changements porteront sur l'action de formation et sur de nouvelles missions en matière d'information sur les métiers.

Le Pacte Grand Est d'investissement dans les compétences s'inscrit dans la continuité des objectifs fixés par le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle (CPRDFOP) et le travail engagé par la Région et ses partenaires autour des thématiques transversales matérialisées par les différents « défis » qui sont « analyser et anticiper », « conseiller et informer », « former et insérer ».

Si le CESER partage ces orientations politiques qui répondent aux défis du Grand Est, il relève et souligne les points suivants :

SUR LE DÉFI « ANALYSER ET ANTICIPER » ET LES RÉFLEXIONS PROSPECTIVES MENÉES PAR L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL EMPLOI FORMATION (OREF)

Le CESER a noté la transformation de certains métiers en termes d'évolution numérique, de transition écologique et du vieillissement de la population. Il souhaite attirer l'attention sur le fait que ces évolutions créent de nouveaux métiers figurant dans la présentation du budget (développeur informatique, ingénieur éco-conception...) qui nécessitent la mise en place de formations plus longues.

Le CESER tient néanmoins à attirer l'attention, avec un caractère d'urgence, sur la menace de fermeture de centres de formations de bassins d'emploi déjà en forte tension. Le fait d'un manque d'attention particulière mais aussi celui d'une baisse massive de la commande publique régionale en sont à l'origine. Or ces bassins sont cités territoires d'industrie par la Région Grand Est ; il est donc demandé que cette dernière réponde urgemment à ces problématiques mais aussi s'adapte budgétairement aux spécificités territoriales des bassins

d'emploi en difficulté afin de maintenir une offre de formation répondant aux besoins des territoires.

SUR LE DÉFI « CONSEILLER ET INFORMER » ET LES NOUVELLES MISSIONS

Les Régions ont aujourd'hui, en plus du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) la responsabilité d'informer les scolaires, les étudiants, les familles sur les métiers, les formations. Le CESER identifie la Région en qualité de Chef de file de l'orientation tout en restant vigilant quant à la déclinaison opérationnelle de ce nouveau schéma. La professionnalisation de l'ensemble des acteurs de la formation et de l'orientation sur l'approche compétences est essentielle.

Sur la VAE : Le CESER souhaite davantage de communication sur la VAE qui est un dispositif indispensable et appuie la mise en place de VAE hybride qui propose un parcours de formation en parallèle de l'accompagnement.

SUR LE DÉFI « FORMER ET INSÉRER » UN CHANGEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Le CESER se félicite de retrouver la notion de parcours de formation personnalisé avec une approche modulaire et la déclinaison de blocs de compétences avec des possibilités d'interruption de la formation liées à la reprise d'un emploi. Durant ce parcours de formation, les personnes bénéficient d'un accompagnement qui renforce la prise en charge des freins à la formation. Le CESER suggère la mise en place d'un « passeport compétences » individuel.

Le CESER a noté que la Région soutient le maintien des formations en cas de sessions de formation en sous-effectif et salue cette souplesse apportée qui évite de pénaliser les bénéficiaires et les organismes.

Sur la rémunération des stagiaires : Le CESER approuve le complément de rémunération accordé aux jeunes des Écoles de la 2^{ème} Chance dans un souci d'harmonisation avec la rémunération attribuée sur la Garantie Jeunes.

Le CESER appuie la **démarche de mutualisation** des plateaux techniques et des voies de formation dans un souci de complémentarité de l'offre de formation. Elle répond à des demandes ponctuelles de formation tout en facilitant la proximité et le maintien des sessions.

Sur l'évaluation : le CESER s'interroge sur la production d'indicateurs pour évaluer l'offre globale de formation 2019.

SUR LE VOLET SECTORIEL DU CPRDFOP

Le contrat d'objectif territorial est un outil de concertation et de contractualisation entre l'État, la Région et les branches professionnelles sur les questions relatives à l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi.

Le CESER souhaite que les **objectifs en termes de mise en place des COT soient plus ambitieux**. Il préconise un accompagnement visant leur finalisation et leur mise en œuvre dans les meilleurs délais.

SUR LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Le budget primitif précise qu'en contrepartie de la suppression des formations de préparation au concours (souvent payées par les familles), **un dispositif de consolidation des acquis** pour certains étudiants, admis dans les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) devrait être mis en place. Le CESER alerte sur le manque inquiétant de candidats aux métiers de soignants qui va encore accroître les inégalités territoriales en matière d'accès aux soins. Le dispositif proposé par la Région permettrait d'augmenter l'attractivité de ces métiers en élargissant l'accès aux IFSI, c'est pourquoi le CESER est favorable à la mise en place de ce dispositif.

Le CESER :

- se félicite de trouver la notion de parcours de formation personnalisé avec une approche compétence modulaire et la déclinaison de blocs de compétences et préconise la professionnalisation de l'ensemble des acteurs partenaires ;
- appuie la démarche d'accompagnement initiée par la contractualisation du Pacte Grand Est qui renforce la prise en charge des freins à la formation ;
- apprécie la souplesse apportée par la Région sur le maintien des sessions de formation en cas de sous-effectifs ;
- réitère son appui à la démarche de mutualisation des plateaux techniques et des voies de formation dans un souci de complémentarité de l'offre ;
- souhaite que les objectifs en termes de mise en place des COT soient plus ambitieux et préconise un accompagnement visant leur finalisation et leur mise en œuvre dans les meilleurs délais ;
- soutient le complément de rémunération des stagiaires dans un objectif d'harmonisation ;
- souligne l'importance de communiquer sur la VAE et appuie la mise en place de VAE hybride qui propose un parcours de formation en parallèle de l'accompagnement ;
- s'interroge sur la production d'indicateurs pour évaluer l'offre globale de formation 2019 ;
- est favorable à la mise en place d'un dispositif de consolidation des acquis pour répondre aux besoins de certains étudiants admis dans les IFSI ;
- réaffirme le besoin de donner les moyens aux individus de s'adapter à un monde du travail en perpétuelle mutation et ce, dès la formation initiale.

INTRODUCTION

Le CESER a bien pris connaissance des Orientations Budgétaires 2019 présentées par le Président Jean ROTTNER le 26 novembre 2018, qui exposent de grandes ambitions sur tous les pans de l'action régionale (devenir territoire leader, être la région des possibles pour tous, et surtout viser l'excellence).

À la suite de l'examen du Budget Primitif 2019, le CESER déplore en premier lieu que l'enseignement supérieur, la recherche, et l'innovation soient dissociés et que le budget soit aussi éclaté. Ce manque de cohérence face à des enjeux fortement imbriqués et l'impossibilité de prendre en compte une vision plus large est regrettable. De plus, si les efforts européens en matière d'investissement et de recherche sont au cœur des politiques européennes, la France et la région Grand Est, ne s'y engagent pas assez.

I. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

La deuxième assemblée régionale constate que le discours d'entrée d'excellence du budget primitif de la Région sur l'enseignement supérieur et la recherche ne parvient pas à cacher la baisse du budget et le manque de politique ambitieuse, globale et durable. Le CESER souhaite que la Région Grand Est, au cœur de la dynamique européenne soit une des régions exemplaires en matière d'investissements dans l'ensemble des domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1. Pacte des Grandes écoles

Le CESER constate que ses préconisations concernant l'intégration des universités dans le Pacte des Grandes écoles ont bien été entendues via le soutien à la création et au développement de leurs écoles internes. Toutefois, si la Région Grand Est poursuit l'objectif d'incarner la région des possibles pour tous, elle devra à l'avenir considérer les universités et l'ensemble de leurs composantes.

2. Intelligence Artificielle et bioéconomie

Le CESER note avec satisfaction la volonté de la Région de contribuer à l'émergence d'un institut d'Intelligence Artificielle qui est une priorité nationale, et qui représente un atout territorial pour la Région Grand Est, notamment dans son caractère transfrontalier mais aussi transrégional.

Le CESER note que le document budgétaire mentionne exclusivement l'INRIA, il serait plus pertinent de parler globalement d'associations des EPST (établissements publics à caractère scientifique et technique).

Si le Grand Est soutient largement de manière directe (investissement, allocations doctorales et post-doctorale, etc.) ou plus indirecte (immobilier, innovation, transfert, etc.) la recherche en Grand Est, le CESER constate cependant que la présentation du budget primitif ne met pas suffisamment en évidence cet état de fait et estime que cela ne reflète pas la réalité du soutien aux différentes thématiques.

3. Filières sanitaires et sociales

L'absence du budget de ces filières dans la partie enseignement supérieure et recherche est regrettable. Les filières sanitaires et sociales sont et doivent être considérées comme des formations supérieures à part entière. Le CESER félicite toutefois les évolutions que la Région compte y apporter, notamment en matière d'accès au numérique et aux nouvelles technologies.

Le CESER tient à faire part de son étonnement quant au fait que l'intégration aux universités de ces formations ne soit pas évoquée. Cette intégration prévue prochainement va engendrer de profonds changements ainsi que des coûts inhérents aux transformations.

4. Investissements immobiliers

Le CESER regrette qu'il n'y ait pas d'explication sur la répartition territoriale des investissements immobiliers qui risque d'entretenir un clivage déjà existant.

II. INNOVATION

Le CESER constate l'engagement en termes de budget sur l'innovation et le développement de l'écosystème régional « construction de Grand E-nov », il est désormais nécessaire d'investir dans la structuration des projets et de flécher vers des actions et des budgets concrets. Si un effort a été réalisé pour consolider le maillage du territoire, une vraie stratégie globale est nécessaire.

Le CESER préconise que l'articulation entre l'innovation et l'enseignement supérieur et la recherche soit davantage développée, y compris dans la structuration des filières. Mise à part Open Innovation où il peut exister des liens avec les laboratoires, il manque globalement des liens avec le potentiel humain et technique des Universités, des EPST et des autres acteurs pour optimiser le dynamisme régional.

Le CESER rappelle que l'innovation est présente dans tous les champs et dans tous les secteurs, pas seulement dans les filières dites d'excellence. Cette innovation pour être aboutie doit être réalisée de manière concertée. L'agence Grand E-nov doit faire partie intégrante de cette dynamique de coordination et de collaboration entre les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le CESER :

- s'interroge sur la baisse générale du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, et déplore l'éclatement de ce budget ;
- insiste sur la nécessité d'un schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche auquel sera associé l'innovation ;
- rappelle qu'il est un partenaire indispensable à l'élaboration de la politique régionale en matière d'innovation, d'enseignement supérieur et de recherche.

Budget primitif 2019

Aménagement des territoires

Président : Alain TARGET

Rapporteuse : Michèle TREMOLIERES

Le budget primitif 2019 consacré à l'aménagement du territoire se monte à 61,3 millions d'euros en autorisations de programme et d'engagement, soit une augmentation de 2,8 % par rapport au budget primitif 2018, et à 87,6 millions d'euros en crédits de paiement (83,6 millions en investissement et 4 millions en fonctionnement) soit une diminution de 7,5 % en investissement et 30,5 % en fonctionnement. La diminution des crédits de paiement en investissement est due à la diminution des crédits consacrés au numérique qui s'inscrit dans la logique de programmation du déploiement du très haut débit.

I. COHÉSION DU TERRITOIRE

L'axe 2 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) « *Dépasser les frontières et renforcer la cohésion pour un espace européen connecté* » est le fil conducteur de cette partie du budget primitif 2019 et la Région souhaite faire de 2019 la dernière phase de l'élaboration et préparation de sa mise en œuvre et de son suivi. Dans ce cadre, le CESER insiste sur la nécessité de s'appuyer sur des données partagées pour les références qui seront utilisées pour la mise en œuvre du SRADDET, en particulier en matière de limitation de l'artificialisation du foncier.

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) étant les principaux vecteurs de mise en œuvre du SRADDET, le CESER attire l'attention sur la nécessité d'une sensibilisation à la mise en place de SCoT sur les territoires non couverts, action prioritaire pour le CESER, et à l'optimisation de SCoT existants par coopération ou par fusion.

Le CESER souhaite une concrétisation rapide de la contractualisation de la Région avec les villes moyennes et demande que soit prévue une évaluation de ces contrats.

Concernant la reconversion des friches, le CESER juge nécessaire d'anticiper le plus en amont possible avec une vision sur le long terme. Il souligne qu'un Établissement Public Foncier régional serait un outil utile pour mettre en œuvre la politique de la région Grand Est dans ce domaine.

II. SANTÉ

Le CESER souhaite que le Conseil Régional engage une réflexion sur l'accompagnement des actions de prévention effectuées dans le cadre du service sanitaire des étudiants en santé.

Le CESER aimerait pouvoir disposer d'une vision globale de l'ensemble des actions de la Région en matière de santé (santé-environnement, innovation-recherche, actions pour la jeunesse, ...).

III. NUMÉRIQUE

En matière de numérique, la mise en place du très haut débit se poursuit. Le CESER souligne que la Région a inscrit dans son budget primitif 2019 un accompagnement des territoires aux nouveaux usages du numérique suite au déploiement du très haut débit, action que le CESER juge indispensable comme la formation des néo-usagers.

Le CESER :

- insiste sur la nécessité de s'appuyer sur des données partagées pour les références qui seront utilisées pour la mise en œuvre du SRADDET ;
- attire l'attention sur la nécessité d'une sensibilisation à la mise en place de SCoT sur les territoires non couverts, action prioritaire pour le CESER ;
- juge nécessaire l'anticipation avec une vision sur le long terme, concernant la reconversion des friches ;
- souhaite pouvoir disposer d'une vision globale de l'ensemble des actions de la Région en matière de santé.

Budget primitif 2019

Transports et déplacement

Présidente : Christine GRAFFIEDI

Rapporteur-e : Annick de MONTGOLFIER

INTRODUCTION

Le Budget Primitif (BP) 2019 s'inscrit dans la continuité du BP 2018 et confirme la volonté affirmée du Conseil Régional de faire des mobilités une des priorités de sa politique. Il constitue le second budget d'une politique unifiée en matière de mobilités sur l'ensemble de la Région Grand Est. Il fait écho aux orientations actées dans le volet mobilités du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), voté fin 2018, qui inscrit notamment comme objectif la pérennisation et la modernisation des infrastructures de transports.

Le CESER prend acte de l'augmentation du budget primitif passant de 866 M (2018) euros à 880 M euros avec une augmentation de 1,6 % dans un contexte de limitation des dépenses de fonctionnement à 1,2% dans le cadre de la contractualisation entre État et Régions. Pour précision la part fonctionnement représente 82% du budget total.

Sur le volet des dépenses le CESER prend acte de la volonté de gestion à euros constants du budget des transports scolaires et interurbains pour un montant de 260 M euros et de la hausse limitée des dépenses afférant à la convention TER (452 M euros) rendue possible par des gains de productivité. Il prend acte également de l'augmentation des investissements passant de 154 à 155,9 M euros qui confirme la trajectoire amorcée dans le BP 2018.

Sur le volet des recettes le CESER prend acte de l'orientation politique visant à augmenter les recettes voyageurs en améliorant l'offre à la fois sur le TER et les transports scolaires et interurbains afin d'augmenter la part du report modal.

Si le CESER partage globalement ces orientations politiques qui répondent aux défis du Grand Est, il relève et souligne les points suivants :

I. CONVENTION TER

Le CESER partage la volonté du Conseil Régional d'aller, à la fois, vers un renforcement de l'offre sur l'ensemble de la région Grand Est, sur les axes structurants (Lignes TER 200 Alsace, Sillon Lorrain, Ligne 4, étoile de Reims, etc.) et vers le maintien des « lignes capillaires » lorsque possible.

Il souligne l'effort particulier consenti et à venir jusqu'en 2028 sur l'axe Metz – Luxembourg dans le cadre de l'accompagnement du déplacement des travailleurs frontaliers (croissance annuelle de 10% du trafic voyageurs).

Toutefois, il s'interroge pour le long terme sur la soutenabilité du modèle économique, dans un contexte d'augmentation mécanique des coûts. En effet, les optimisations de charges déjà engagées dans différents domaines (maintenance et nettoyage, réorganisation du travail, rationalisation des péages réseaux et gares etc...) ont permis d'atteindre un coût du train.kilomètre de 20 euros déjà inférieur à la moyenne nationale. Diminuer le coût sera d'autant plus difficile à l'avenir. Même si l'exemple de l'Allemagne, qui a déjà ouvert certaines lignes à la concurrence, démontre qu'il est possible de faire mieux en termes de coût (15 euros train.kilomètre), il convient de rappeler que la configuration du territoire est différente.

En ce qui concerne l'ouverture à la concurrence et des économies potentielles pouvant en découler, le CESER souhaite qu'une démarche d'évaluation puisse être engagée et demande à ce titre à être associé à la formalisation des critères d'évaluation de la qualité de service qui seront inscrits dans le cahier des charges.

II. INVESTISSEMENTS

Si le CESER est favorable aux orientations budgétaires inscrites en matière d'investissement à destination du ferroviaire, il s'interroge sur le devenir des lignes capillaires sur lesquelles pèse une incertitude décrite dans le rapport SPINETTA et le Conseil d'Orientation des Infrastructures (C.O.I.) dit rapport « DURON ».

Ainsi l'enjeu de 800 M euros sur 10 années pour maintenir ces lignes, la position de l'État et ses moyens ainsi que la possible participation du conseil régional interrogent sur le poids financier susceptible de grever à l'avenir le budget régional.

De plus, le CESER réitère sa demande pour la mobilisation de recettes additionnelles de type « Taxe pour le trafic poids lourd de transit » dans le cadre d'une expérimentation permettant de générer de nouvelles recettes affectées aux investissements et à la transition énergétique.

III. RECETTES ET POLITIQUE TARIFAIRE

Concernant la politique tarifaire du TER, si le CESER renouvelle son soutien à une tarification solidaire adaptée, il s'interroge sur la pertinence et les effets réels de l'augmentation des tarifs de 3% en cours d'exercice. Dans le contexte actuel, il s'interroge sur les possibles effets d'une augmentation des prix sur le niveau de fréquentation des usagers et sur l'objectif d'augmentation des recettes usagers de 183 M euros à 187 M euros (+2%).

Concernant la politique tarifaire des transports scolaires et interurbains, il soutient les orientations prises en matière de convergence progressive des tarifs afin d'aboutir à terme à une harmonisation sur l'ensemble de la région Grand Est, dans une perspective d'équité entre les territoires.

Il salue également l'ouverture à venir des transports scolaires au transport commercial (déspecialisation) afin d'étoffer l'offre de mobilité, tout particulièrement sur les territoires ruraux et périurbains afin de faciliter la mobilité de tous les publics.

Même si la fixation du taux de TVA ne relève pas du conseil régional, le CESER demande la fixation d'un taux de TVA à 5,5 % applicable aux transports publics de proximité afin de conforter le droit à la mobilité pour tous.

IV. ACCESSIBILITÉ

L'agenda du schéma Ad'Ap¹ dans les gares destinées aux personnes en situation de handicap qui dépend entre autre de l'État (cofinanceur), laisse entrevoir un report des chantiers les plus coûteux sur les exercices ultérieurs jusqu'en 2024.

À ce titre le CESER demande à ce que le déploiement du dispositif soit plus ambitieux sur les exercices à venir dans le cadre d'une politique volontariste en rappelant que l'échéancier initial fixé dans le cadre de la loi SRU² était 2015.

Il souhaite que ce report de l'achèvement des travaux de mise en conformité, ne conduise pas à une exclusion des personnes fragiles, mais bien à leur inclusion.

V. INTERMODALITÉ

Le CESER soutient la volonté de mise en cohérence et de convergence des réseaux structurants TER et des dessertes plus fines (notamment interurbaines et scolaires) et le fait que la région Grand Est s'empare pleinement de son rôle de chef de file des mobilités dans la continuité de la « Charte de l'Intermodalité et des services à l'utilisateur ».

Le CESER prend acte de la création d'un budget dédié à la mobilité servicielle et innovante.

VI. QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER

Le CESER salue le déploiement d'une plateforme d'information commune et unifiée pour la région Grand Est, ainsi que sa volonté affichée d'aller vers l'interopérabilité des systèmes d'information des voyageurs et une billettique unique. Il prend acte également de la création d'un fil Twitter d'information des voyageurs en temps réel sur plusieurs axes structurants. Toutefois il regrette l'insuffisance de moyens alloués à l'amélioration de la qualité de service.

Le CESER sera vigilant, dans un contexte de maîtrise des coûts, à la qualité de service du TER et des transports scolaires et interurbains.

Le CESER salue la politique volontariste en matière d'aménagement des gares (dispositif D.I.R.I.G.E.) et le déploiement du schéma de service afin d'aller vers une harmonisation des niveaux de service (Information usagers ...) selon les catégories de gare.

Dans un contexte national particulier, si le CESER est favorable aux dispositifs des Ambassadeurs de la Mobilité au bénéfice des AOM³ de tailles moyennes inférieures à 100 000

¹Ad'Ap : Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap)

² Loi n ° 2000 – 1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain

³ A.O.M. : Autorité Organisatrice de la Mobilité

habitants, il souhaite qu'un accompagnement plus fort soit concrétisé au bénéfice des publics les plus fragiles afin d'encourager tous types de mobilités alternatives à la voiture individuelle.

Le CESER :

- soutient la volonté du Conseil Régional d'aller vers un renforcement de l'offre de mobilité sur l'ensemble de la région Grand Est et le maintien des lignes capillaires ;
- s'interroge sur la soutenabilité du modèle économique du TER dans un contexte d'augmentation mécanique des coûts ;
- demande à être associé à la formalisation des critères d'évaluation de la qualité de service à inscrire dans le futur cahier des charges dans le cadre de l'ouverture à la concurrence ;
- salue l'ouverture à venir des transports scolaires au transport commercial afin d'étoffer l'offre de mobilité ;
- demande à ce que le déploiement du dispositif Ad'Ap soit plus ambitieux et accéléré sur les exercices à venir ;
- sera vigilant, dans un contexte de maîtrise des coûts, à la qualité de service du TER et des transports scolaires et interurbains ;
- soutient la politique tarifaire des transports scolaires et interurbains dans une perspective d'équité entre les territoires.

INTRODUCTION

Le Conseil Régional présente les grandes ambitions de sa politique en matière d'environnement de façon claire. Toutefois, les seuls chiffres communiqués sont ceux des trois grandes masses budgétaires (espaces et patrimoine naturel, gestion des eaux et des milieux aquatiques, transition énergétique et économie circulaire). Cela ne permet pas une bonne compréhension des moyens budgétaires envisagés. À cet effet, Il faudrait pouvoir disposer au minimum des éléments financiers relatifs aux 11 sous chapitres identifiés dans le BP. Par ailleurs, on ne dispose d'aucune analyse comparative relative aux grands mouvements à la baisse ou à la hausse de certaines lignes budgétaires. Cette absence de détails empêche d'appréhender, entre autres, les raisons de la baisse importante (moins 39,5 %) des crédits de paiement en fonctionnement sur la transition énergétique en 2019.

I. L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Les appels à projet et conventions pluriannuelles d'objectifs semblent rencontrer un certain succès (notamment grâce à la sécurisation sur 3 ans des aides régionales en matière de convention triennale) mais les cahiers des charges peuvent contraindre certains acteurs à modifier leur projet, parfois en contradiction avec la notion d'initiative associative de leur structure, pour pouvoir y prétendre.

II. LA POLITIQUE DE L'EAU

Le CESER rappelle son soutien à la prise de compétence par la Région des missions d'animation et de coordination, ce qui devrait permettre de réorienter la production végétale afin d'anticiper les conséquences du changement climatique (stratégie d'adaptation au climat) plutôt que favoriser de nouvelles techniques d'irrigation (stratégie de lutte contre le climat).

III. LA MOBILITÉ DURABLE

Le Conseil Régional annonce un accompagnement vers la mobilité durable par, notamment, une aide à l'installation de boîtiers de conversion au bioéthanol des véhicules à essence. Cependant, ce soutien de court terme pour répondre aux difficultés économiques de certains ménages pourrait être remis en cause par la remise à plat de la fiscalité favorable sur les biocarburants de première génération par l'Europe annoncée prochainement.

IV. LA MÉTHANISATION

Le Conseil Régional annonce une intensification de son intervention en faveur de la méthanisation. Le CESER rappelle qu'un préalable est nécessaire : élaborer une véritable stratégie et un inventaire des biomasses disponibles, à l'exclusion des cultures dédiées. Le CESER souhaite que l'écriture du schéma régional biomasse puisse se terminer rapidement car ce schéma sera un élément constitutif de la stratégie régionale annoncée.

Le CESER :

- souhaite pouvoir disposer des éléments financiers relatifs aux 11 sous chapitres identifiés dans le BP afin d'avoir une bonne compréhension des moyens budgétaires envisagés pour la mise en œuvre des ambitions annoncées en matière d'environnement ;
- craint que les cahiers des charges des appels à projet sur l'éducation à l'environnement n'entraînent certains acteurs à modifier leur projet de structure ;
- rappelle son soutien à la prise de compétence par la Région des missions d'animation et de coordination sur la politique de l'eau ;
- remarque que le soutien à court terme proposé pour la conversion au bioéthanol des véhicules essence pourrait être remis en cause par un changement de fiscalité européenne ;
- rappelle la nécessaire écriture du schéma régional Biomasse pour permettre la mise en œuvre de la stratégie régionale annoncée en faveur de la méthanisation.

INTRODUCTION

Le CESER approuve la hausse de plus de 8,3 % en crédit de paiement du budget 2019 (plus de 20 millions d'euros) par rapport à 2018 pour la partie jeunesse. Cette hausse n'illustre que partiellement l'affirmation : « Grand Est croit en vous ».

En effet, le CESER alerte sur le fait que la stratégie du Grand Est en faveur de la jeunesse n'est pas adaptée à la partie de notre jeunesse la plus fragile, en situation de précarité et en retrait de la société. À l'heure où les inégalités sociales sont fortement dénoncées, il reste à inventer pour cette jeunesse les réponses adaptées afin qu'elle puisse croire au Grand Est.

I. DÉFI N°1: UNE RÉGION QUI DONNE LES CLÉS DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le CESER demande qu'une attention particulière soit portée à la pérennisation et au développement des missions locales dans le cadre de l'éventuel projet de rapprochement avec Pôle emploi.

Dans le cadre du transfert des compétences en matière d'orientation de l'État vers la Région, le CESER insiste sur la nécessité d'associer l'ensemble des acteurs économiques (publics/privés/non lucratifs) pour communiquer sur les métiers en tension sur le territoire régional et les territoires limitrophes afin de les rendre attractifs.

Le CESER rappelle qu'il s'est autosaisi de la problématique de l'orientation, compétence exclusive de la Région, dans la mise en œuvre de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », rapport et avis qu'il rendra fin 2019. Éviter les risques d'effet « mille-feuille », en matière d'orientation nécessite une coordination des acteurs pour laquelle le CESER invite le Conseil Régional à la plus grande vigilance, pour une optimisation des différents dispositifs.

Le CESER apprécie le dispositif « LOJ'TOIT » qui doit être développé notamment en Alsace pour assurer une couverture complète du territoire.

II. DÉFI N°2: UNE RÉGION QUI ENCOURAGE ET SOUTIENT L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES

Le CESER soutient cette orientation ainsi que les moyens affectés mais souhaiterait la mise en place de mesures permettant une facilitation du parcours vers l'entrepreneuriat.

III. DÉFI N°3 : UNE RÉGION QUI FAVORISE L'ENGAGEMENT ET LA CITOYENNETÉ DES JEUNES

Le CESER partage la volonté du Conseil Régional de se doter d'une instance de consultation de la jeunesse associée à la construction des politiques publiques. Dans la perspective du renouvellement du Conseil Régional des Jeunes (CRJ), le CESER propose d'améliorer les circuits de communication afin d'optimiser la diversité des prochaines candidatures. Le CESER est prêt à participer à cette réflexion.

Le CESER n'approuve en rien l'attribution d'un budget aussi conséquent (400 000 euros) pour le festival de l'engagement au vu du manque d'objectif et de pertinence du projet présenté dans l'état actuel. Le CESER invite le Conseil Régional à prendre en considération son avis sur le sujet⁴.

Le CESER partage la volonté de développer le service civique notamment en milieu rural.

Le CESER propose d'améliorer la visibilité du dispositif « Expérience de jeunesse » afin qu'un maximum de jeunes puisse accéder à l'information et y participer.

IV. DÉFI N°4 : UNE RÉGION QUI ÉLARGIT LES HORIZONS

Le CESER soutient le dispositif d'aide à la mobilité des étudiants et des lycéens. Le CESER souhaiterait le voir étendu à des jeunes non scolarisés et inscrits dans d'autres dispositifs d'accompagnement (mission locale, école de la 2^{ème} chance, associations, etc.).

V. JEUN'EST : LE NOUVEAU REFLEXE DANS LE GRAND EST ?

Le CESER recommande d'améliorer l'attractivité de « JEUN'EST » en termes de services, de multiplier la communication auprès des acteurs de la jeunesse et des familles afin qu'il soit réellement pensé pour l'ensemble des jeunes de 15 à 29 ans.

CONCLUSION

Le Conseil Régional doit être vigilant à l'évaluation de ses politiques publiques en faveur de la jeunesse en amont, pendant et après la mise en œuvre de ses actions. Le CESER demande à participer à cette évaluation et invite à associer les jeunes et les acteurs de la jeunesse dans ce travail.

Le redéploiement de la somme affectée au festival de l'engagement pourrait permettre par exemple : de doubler le nombre de jeunes lycéens accompagnés dans leur difficulté de mobilité, de soutenir davantage les missions locales ou d'essayer la plateforme « LOJ'TOIT »...

⁴ Avis « À chaque jeune son engagement... » Adopté le 8 novembre 2018 par le CESER Grand Est

Le CESER :

- approuve la hausse de plus de 8,3 % en crédit de paiement du budget 2019 (plus de 20 millions d'euros) par rapport à 2018 pour la partie jeunesse. Cette hausse n'illustre que partiellement l'affirmation : « Grand Est croit en vous » ;
- alerte sur le fait que la stratégie du Grand Est en faveur de la jeunesse n'est pas adaptée à la partie de notre jeunesse la plus fragile, en situation de précarité et en retrait de la société ;
- demande qu'une attention particulière soit portée à la pérennisation et au développement des missions locales dans le cadre de l'éventuel projet de rapprochement avec Pôle emploi ;
- insiste sur la nécessité d'associer l'ensemble des acteurs économiques (publics/privés/non lucratifs) pour communiquer sur les métiers en tension sur le territoire régional et les territoires limitrophes afin de les rendre attractifs ;
- invite le Conseil Régional à la plus grande vigilance sur la coordination des acteurs nécessaire pour éviter les risques d'effet « mille-feuille » en matière d'orientation ;
- apprécie le dispositif « LOJ'TOIT » qui doit être développé notamment en Alsace pour assurer une couverture complète du territoire ;
- soutient cette orientation ainsi que les moyens affectés mais souhaiterait la mise en place de mesures permettant une facilitation du parcours vers l'entrepreneuriat ;
- partage la volonté du Conseil Régional de se doter d'une instance de consultation de la jeunesse associée à la construction des politiques publiques, le CESER propose d'améliorer les circuits de communication afin d'optimiser la diversité des prochaines candidatures. Le CESER est prêt à participer à cette réflexion ;
- n'approuve en rien l'attribution d'un budget aussi conséquent (400 000 euros) pour le festival de l'engagement au vu du manque d'objectif et de pertinence du projet présenté dans l'état actuel. Le CESER invite le Conseil Régional à prendre en considération son avis sur le sujet ;
- partage la volonté de développer le service civique notamment en milieu rural ;
- propose d'améliorer la visibilité du dispositif « Expérience de jeunesse » afin qu'un maximum de jeunes puisse accéder à l'information et y participer ;
- soutient le dispositif d'aide à la mobilité des étudiants et des lycéens. Le CESER souhaiterait le voir étendu à des jeunes non scolarisés et inscrits dans d'autres dispositifs d'accompagnement (mission locale, école de la 2^{ème} chance, associations...) ;
- recommande d'améliorer l'attractivité de « JEUN'EST » en termes de services, de multiplier la communication auprès des acteurs de la jeunesse et des familles afin qu'il soit réellement pensé pour l'ensemble des jeunes de 15 à 29 ans ;
- demande à participer à l'évaluation des politiques publiques et invite à associer également les jeunes et les acteurs de la jeunesse dans ce travail.

Le CESER observe une augmentation du Budget Prévisionnel 2019 consacré à la culture par rapport à celui de 2018 de 16,32%.

Aussi, le CESER constate que la politique culturelle régionale est satisfaisante, cohérente et qu'elle couvre l'ensemble des champs artistiques et patrimoniaux. Dans un dialogue constructif entre les services de la Région et les acteurs de la culture, le CESER relève que la Région inscrit la culture parmi les leviers de l'attractivité. Il reste attaché et attentif aux valeurs de cohésion sociale.

I. POLITIQUE EN FAVEUR DES ARTS VIVANTS

Le CESER salue l'attention que porte la Région à l'équité territoriale par le soutien à l'implantation d'une villa de résidence artistique internationale à Lunéville. Cette innovation mérite d'être largement encouragée, multipliée et ouverte à des artistes de toutes disciplines. Le CESER encourage vivement le développement de cette initiative dans les zones à faible densité culturelle.

De même, le CESER apprécie le soutien apporté aux résidences d'artistes longues dans quelques lycées et invite la Région à les développer par une politique incitative à l'ensemble des lycées du Grand Est.

II. POLITIQUE EN FAVEUR DES INDUSTRIES CRÉATIVES ET DE LA CRÉATION NUMÉRIQUE

Concernant le soutien à la filière du livre, le CESER incite la création d'une bourse à destination des auteurs régionaux ou autres ayant pour objectif de promouvoir la création littéraire en région.

III. POLITIQUE EN FAVEUR DE LA TRANSMISSION DES SAVOIRS

- **Coopération européenne et transfrontalière**

Le CESER souhaite que la Région mène une politique encore plus volontariste dans le domaine transfrontalier en accordant notamment un intérêt soutenu à la future capitale européenne de la culture d'Esch-sur-Alzette, en affectant au soutien de ce projet des moyens financiers conséquents.

- **Accompagnement en faveur de tous les publics**

Le CESER souhaite que les publics éloignés des manifestations culturelles puissent y accéder par des mesures d'aides à la mobilité (gratuité du TER par exemple). Dans cette même perspective, la Région devrait soutenir particulièrement les démarches des institutions et associations qui choisissent d'aller vers ces publics.

Le CESER :

- encourage l'implantation de villas de résidence artistique dans les zones à faible densité culturelle ;
- appelle la Région à développer les résidences d'artistes longues dans tous les lycées ;
- Incite à la création d'une bourse destinée aux auteurs régionaux ou autres promouvant la région Grand Est ;
- souhaite que la Région soutienne la future capitale européenne de la culture d'Esch-sur-Alzette en dégageant des moyens financiers conséquents ;
- désire que soient mises en place des aides à la mobilité en faveur des publics éloignés ;
- demande un soutien accru aux manifestations destinées particulièrement à ces publics.

Budget primitif 2019

Sport

Présidente : Béatrice HESS

Rapporteuse : Sylvia PIERSON

En préambule, le CESER souhaite souligner les difficultés auxquelles il a été confronté pour analyser et être en capacité de produire un avis sur le Budget Primitif Sport 2019 dans un délai particulièrement restreint et aurait souhaité disposer d'informations plus précises sur le détail des lignes budgétaires.

La présentation faite le 8 janvier 2019 par le Président de la Commission Sport et les services a néanmoins permis d'apporter un certain éclairage sur les enjeux et ambitions de la politique régionale en matière de sport.

Le CESER n'a en revanche pas été en capacité de faire le lien de cohérence entre le Budget Primitif Sports 2019 et les ambitions affichées dans le Schéma Régional de Développement du Sport (SRDS) récemment approuvé. Le CESER aurait souhaité en effet analyser les enjeux du Budget Primitif Sport 2019 au prisme du SRDS.

En effet, le SRDS fixe un certain nombre d'enjeux et de valeurs en particulier en direction du sport pour tous, de la proximité, des sports de nature que le CESER ne retrouve pas dans les priorités de la politique sportive régionale pour 2019 ainsi que dans les engagements financiers.

Ainsi, la part consacrée au sport de haut niveau représente plus de la moitié du budget alors que le SRDS fait de la question du sport pour tous un enjeu majeur.

La lecture du budget fait par ailleurs apparaître un manque de visibilité sur la distinction entre le secteur marchand et l'associatif. Comme déjà évoqué dans son avis sur le SRDS, le CESER « estime que le budget du sport n'a pas vocation à financer les structures et manifestations sportives du secteur marchand ».

Par ailleurs, le CESER regrette que ce budget ne prenne pas assez en compte ce qui constitue le fondement des associations sportives : l'engagement bénévole, la formation, les pratiques amateurs et les manifestations de proximité.

Le CESER relève une augmentation du budget global du sport qui passe de 16,93 M€ en 2018 à 18,28 M€ en 2019 soit une variation de + 1,35 M€. Cependant, le manque de détails dans la présentation du budget ne permet pas d'identifier clairement les actions ou projets qui seraient impactés par cette augmentation.

À titre d'exemple le CESER aurait souhaité obtenir des précisions en particulier sur le détail des investissements sportifs, la distinction dans les aides aux clubs entre les amateurs et les professionnels, la distinction dans le soutien aux manifestations entre le secteur marchand et l'associatif...

Il s'interroge également sur l'intérêt d'identifier spécifiquement une ligne budgétaire consacrée à la « communication sportive ».

Au final, le CESER considère que ce Budget Primitif Sport 2019 est une simple reconduction de celui de 2018 qui ne prend malheureusement pas en compte les ambitions affichées du SRDS, sur lesquelles le CESER était en pleine adéquation. Il sera vigilant à ce que le futur budget des sports soit construit en cohérence et en articulation avec le SRDS.

Le CESER :

- n'a pas été en capacité de faire le lien de cohérence entre le Budget Primitif Sports 2019 et les ambitions affichées dans le Schéma Régional de Développement du Sport (SRDS),
- ne retrouve pas dans les priorités de la politique sportive régionale pour 2019 les enjeux et valeurs identifiées dans le SRDS,
- regrette que ce budget ne prenne pas assez en compte ce qui constitue le fondement des associations sportives : l'engagement bénévole, la formation, les pratiques amateurs et les manifestations de proximité,
- relève une augmentation du budget global du sport qui passe de 16,93 M€ en 2018 à 18,28 M€ en 2019 soit une variation de + 1,35 M€. Cependant, le manque de détails dans la présentation du budget ne permet pas d'identifier clairement les actions ou projets qui seraient impactés par cette augmentation,
- considère que ce Budget Primitif Sport 2019 est une simple reconduction de celui de 2018 qui ne prend malheureusement pas en compte les ambitions affichées du SRDS, sur lesquelles le CESER était en pleine adéquation,
- sera vigilant à ce que le futur budget des sports soit construit en cohérence et en articulation avec le SRDS.

Budget primitif 2019

Relations internationales et transfrontalières

Président : Bruno THERET

Rapporteur : Patrice HARSTER

INTRODUCTION

Les relations transfrontalières et internationales constituent une thématique transversale à nombre de politiques publiques de la Région. Aussi le rapport spécifique sur l'international ne couvre-t-il qu'une petite partie de l'action de la collectivité dans ce domaine, qui est fort logiquement abordé dans la plupart des rapports thématiques du BP 2019. Dès lors, plusieurs commissions du CESER sont appelées à émettre un avis sur l'action transfrontalière et européenne de la Région, dans les thématiques respectives qui les concernent.

Le CESER relève avec satisfaction que ses recommandations ont été suivies. En effet, dans son avis sur le BP 2018 le CESER avait souhaité que le budget primitif de la Région comporte également un rapport synthétisant l'ensemble des dispositifs relatifs aux relations extérieures. Aussi se félicite-t-il d'apprendre qu'une consolidation des budgets engagés dans ce domaine va être prochainement réalisée.

Par ailleurs, le CESER aurait préféré que le budget des relations internationales et européennes de la Région soit construit à partir des deux intéressants rapports sur les orientations stratégiques et internationales que la Région a adoptés fin 2018. Les contraintes du calendrier ne l'ont malheureusement pas permis.

I. LES RELATIONS TRANSFRONTALIÈRES, EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

1. La coopération transfrontalière

Le CESER se félicite du foisonnement d'initiatives (refonte du Traité de l'Élysée, relations France-Luxembourg, priorités transfrontalières de la collectivité européenne d'Alsace, ...) qui témoignent d'une nouvelle dynamique sur le transfrontalier. Toutefois, il lui paraît important que la Région demeure l'élément fédérateur, c'est-à-dire qu'elle pilote avec l'État les actions transfrontalières pour l'ensemble du Grand Est. En effet, les enjeux et sensibilités ne sont pas les mêmes selon les espaces de coopération. **La relation transfrontalière doit être déclinée en fonction des bassins de vie, tout en faisant en sorte que chaque espace puisse profiter de l'expérience des autres.**

Le CESER encourage la Région à amplifier le soutien aux structures transfrontalières et aimerait que les sommes inscrites au BP 2019 traduisent cette volonté. Aussi espère-t-il que celle-ci se concrétisera par des dotations spécifiques dès la première décision modificative, sans attendre 2020.

Le Conseil Régional assumera la présidence du Sommet de la Grande Région à partir de novembre 2020 pour les années 2021 et 2022. À cette occasion, il devrait augmenter le budget alloué à cette instance et faire en sorte que le Comité Économique et Social de la Grande Région (CESGR) soit doté de moyens humains, matériels et financiers (à ce jour inexistant de la part de la Région) au travers de la création d'une structure adaptée.

2. Les affaires européennes

Le CESER salue le rapprochement avec le Land de la Sarre qui a permis de mettre en place une représentation commune à Bruxelles et à Berlin (mise à disposition d'espaces, notamment).

De même, il encourage le soutien à titre d'amorçage de la Région aux projets relevant des programmes Horizon 2020, Erasmus + et LIFE qui lui paraît très important.

Concernant les micro-projets, le CESER appuie l'idée de créer un **fonds transfrontalier dédié** qui apparaît dans les orientations stratégiques transfrontalières adoptées en décembre 2018. Pour l'heure, il estime que la somme qui leur est affectée dans le budget 2019 devrait pouvoir être sensiblement augmentée. Par ailleurs, il importe aussi de faciliter l'accès des petites structures, associations, ... à ce dispositif. À cet égard, les maisons de la Région devraient être en mesure d'en assurer la promotion, l'animation (accueil et assistance au montage de dossiers), la mise en œuvre et le suivi.

3. La coopération internationale décentralisée

La cartographie de l'action internationale de la Région constitue un premier pas intéressant, mais, tel qu'il a été présenté en 2018, l'outil paraît lourd et peu adapté à une appropriation par l'ensemble des acteurs concernés (CFCI, Universités, Départements, ...). Le CESER souhaite qu'il soit retravaillé et ouvert plus largement sur l'extérieur, afin de favoriser une meilleure implication de la part des partenaires de la Région et de mutualiser les moyens (« chasser en meute » et éviter les redondances).

4. Gestion des fonds européens

Le CESER prend acte de la bonne gestion des fonds européens annoncée par la Région, qui permet d'éviter le risque de dégageant d'office.

Pour la future programmation, il préconise que la gestion de tous les fonds européens soit centralisée au niveau de la Région.

II. LES CRÉDITS EUROPÉENS

Le CESER tient à souligner l'extrême complexité des procédures permettant de bénéficier des fonds structurels. La Région devrait s'attacher à « décomplexifier » en apportant une assistance au montage de dossiers, notamment par le biais des maisons de la Région.

Concernant la future programmation, le CESER souhaite que le Grand Est récupère au moins les mêmes montants que le total cumulé obtenu par les trois anciennes régions au titre de la programmation précédente.

Il importe également que la Région mobilise les fonds européens spécifiques (coopération culturelle, projets d'infrastructures, transition énergétique, numérique, ...), en s'appuyant sur l'expertise de la Maison de la Région à Bruxelles.

Par ailleurs, le CESER encourage la mise en œuvre de zones d'activités transfrontalières mutualisées à fiscalité adaptée, telles qu'elles sont évoquées dans les orientations stratégiques transfrontalières adoptées en décembre 2018. Il souhaite également que la Région anticipe et prépare l'application du règlement européen qui permettrait d'appliquer le droit du pays voisin.

Le CESER sensibilise la Région au sujet de certaines structures transfrontalières (ex : task force frontaliers) actuellement financées avec des fonds européens, mais qui ne pourront plus en bénéficier à partir de 2021. Il convient d'anticiper cette échéance dès maintenant afin de garantir la poursuite de l'action de ces organismes essentiels pour le citoyen.

Enfin, s'agissant des domaines d'intervention des programmes opérationnels, le CESER souhaite qu'ils soient priorités et que la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire ne soient pas oubliés.

CONCLUSION

Dans les orientations stratégiques transfrontalières adoptées en décembre 2018, le CESER relève le terme de « coordination ». Selon lui, ce terme est une source de crispation car la coordination est difficilement acceptable par les autres structures représentatives à statuts spécifiques. La Région devrait être davantage dans un rôle de fédérateur des différents acteurs territoriaux pour favoriser l'émergence d'une vision globale commune du développement du territoire, en développant des synergies et en mutualisant les moyens et les bonnes pratiques.

Le CESER souligne les enjeux que représentent la réforme des fonds structurels européens pour 2021 et la mise en œuvre du Traité de l'Élysée rénové. Il s'agit de les anticiper, de les préparer.

Pour conclure, le CESER rappelle que la finalité première de la coopération transfrontalière est de répondre aux besoins et attentes des citoyens, à savoir faciliter leur vie quotidienne en levant les obstacles qu'ils rencontrent, qu'il s'agisse de mobilité, d'accès aux services, de formalités administratives, etc.

Le CESER :

- Souhaite que la volonté d'amplifier le soutien à la coopération transfrontalière se traduise concrètement par une augmentation des moyens dédiés ;
- Préconise une gestion des fonds européens centralisée au niveau de la Région ;
- Considère que la Région doit faciliter l'accès aux fonds structurels européens, notamment par la création de guichets uniques dans les maisons de la Région.
- Soutient le développement de microprojets accessibles à tous ;
- Rappelle que la coopération transfrontalière doit prioritairement s'attacher à réduire les obstacles qui compliquent la vie quotidienne des citoyens du Grand Est ;
- Souhaite que la Région mette davantage l'accent sur la promotion de ses aides à l'international et sur l'utilisation des fonds européens pour faciliter la vie des citoyens.

INTRODUCTION

La présentation du Budget Primitif (BP) 2019 selon quatre priorités d'intervention et assortie d'un volet « Ressources et moyens » entre en résonance avec la nouvelle organisation des services de la Région Grand Est. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2019, l'administration régionale se structure en quatre Directions Générales Adjointes (Développement et Valorisations des potentiels, Mobilités, Attractivité, Cohésion des Territoires et Proximité) et un Secrétariat Général.

Le budget primitif (BP) 2019 s'élève à 3,20 Md€ (avec revolving) soit une progression de 11,8% par rapport au BP 2018.

Les crédits de fonctionnement s'élèvent à 2,06 Md€ soit une hausse de 2,5% par rapport au BP 2018. Après retraitement⁵ dans le cadre de la contractualisation financière avec l'État, la variation des dépenses réelles de fonctionnement entre les BP 2018 et 2019 respecte le maximum fixé soit + 1,2%.

Les crédits d'investissement sont en très forte hausse (+ 33,6% entre le BP 2018 et BP 2019) et affichent un montant de 1,15 Md€ (avec revolving). Cette progression est principalement à imputer aux fonds européens et au dispositif « Lycées 4.0 ».

I. RECETTES ET ENDETTEMENT

Indépendamment de l'évolution du montant total de recettes et après plusieurs réformes ayant impacté les ressources régionales (financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, nouvelle part de CVAE, fraction de TVA), 2019 apparaît comme une année d'accalmie.

Le CESER constate la progression attendue de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) (+ 31,68 M€), principale ressource de la Région depuis 2017, ainsi que de la fraction de TVA (+ 16,67 M€) qui vient en substitution, depuis 2018, de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cela confirme le caractère dynamique de ces deux recettes récemment octroyées aux Régions, ce que le CESER apprécie. Mais ces deux recettes ne permettent pas à la Région d'obtenir un accroissement de son autonomie fiscale, ce que le CESER regrette.

En effet, les seules recettes sur lesquelles le Conseil Régional dispose d'un pouvoir de taux restent la part « Grenelle » de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) qui est, toutes parts confondues, en légère progression par rapport au BP 2018 (+ 5,56 M€) et la taxe sur les certificats d'immatriculation. Concernant cette dernière, le

⁵ Des retraitements sont négociés avec l'État afin de pouvoir comparer les dépenses à périmètre constant d'un exercice sur l'autre : fonds européens 2014-2020, Plan Investissement Compétences, trains d'équilibre du territoire...

CESER note la fin du processus d'harmonisation du tarif par cheval vapeur. Le tarif est désormais unique pour tout le Grand Est et se monte à 42€. La démarche de convergence étant achevée, cette taxe redeviendra, dès 2020, un levier fiscal que le Conseil Régional pourrait actionner. Toutefois, le CESER attire d'ores et déjà l'attention du Conseil Régional sur la pertinence et les conséquences qu'aurait un tel choix après que la justice fiscale ait fait débat dans le pays depuis novembre dernier.

Le gain de dynamisme évoqué précédemment s'observe également pour les ressources en matière de formation professionnelle et d'apprentissage dont le financement a été grandement modifié depuis 2014.

La réforme de l'apprentissage adoptée en août 2018 devrait, à compter de 2020, impacter fortement les recettes perçues à ce titre. Le CESER sera vigilant et analysera, le cas échéant, les répercussions de cette réforme sur le budget, sur le financement des lycées et des CFA et sur les acteurs de l'apprentissage. Il encourage le Conseil Régional à s'inscrire dans l'anticipation pour prévenir la modification des compétences de la Région dans ce domaine.

Le CESER constate que l'estimation de l'Endettement Annuel Net (EAN) pour l'exercice est de 40 M€. Bien que restant dans l'épure annoncée en début de mandature, ce montant marque une interruption de la trajectoire affichée aux précédents BP 2017 et 2018 (EAN = 0€).

III. SERVICES GÉNÉRAUX

Le budget « Communication » pour l'exercice 2019 est estimé à 6,82 M€. Le CESER soutient les actions du Conseil Régional qui permettent la construction et la diffusion de l'identité et l'image du Grand Est. Il constate, plus particulièrement, la conception d'un magazine en version papier et digitale. Cet outil de communication permettra de toucher un large public. Cependant, le CESER préconise au Conseil Régional de déterminer un mode et un niveau de distribution ciblés et cohérents avec une maîtrise des coûts et les enjeux du développement durable. En outre, le CESER invite instamment le Conseil Régional à prévoir une évaluation in itinere de ce nouvel outil de communication afin d'être en mesure, si nécessaire, de le faire évoluer avec réactivité.

De plus, pour le CESER, les outils de communication, comme les contenus produits, doivent s'inscrire dans une approche globale répondant à des finalités et objectifs précis.

Les 12 agences territoriales, dorénavant dénommées « Maisons de la Région », ont été créées pour instaurer davantage de proximité entre la Région Grand Est et ses acteurs et usagers. Si le document « Rapport BP 2109 » semble annoncer un renforcement de leurs missions, le CESER demande, pour une meilleure compréhension, une clarification des missions et des compétences des Maisons de la Région ainsi que du circuit de décision entre elles et le siège. Le CESER souhaite qu'elles puissent optimiser et mutualiser leurs ressources avec d'autres collectivités de leurs territoires.

CONCLUSION

Dans ce BP 2019, le Conseil Régional n'affiche plus ses ambitions en matière de taux d'épargne brute, de capacité de désendettement ou d'endettement annuel net pour les années à venir (contrairement aux graphiques insérés depuis le début de mandature dans les documents des

BP et des CA). La contrainte du respect des +1,2% d'évolution des dépenses de fonctionnement s'impose comme objectif de pilotage des dépenses de la collectivité. Pour le CESER, il conviendra d'en apprécier et d'anticiper les effets sur l'évolution de l'épargne mais aussi de l'endettement.

Il est évoqué, dans la conclusion du « Rapport BP 2019 », que le Conseil Régional a pour ambition la construction d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur la période 2019-2022. Le CESER demande à être destinataire de ce document et de ses mises à jour.

Enfin, les inscriptions liées aux fonds européens progressent fortement (+ 178,82 M€ en recettes d'investissement) dans ce BP 2019. Tout en appréciant l'évolution de cette ligne et comme il l'a déjà évoqué, le CESER préconise au Conseil Régional de se doter des outils de suivi ainsi que des compétences nécessaires pour accompagner l'ensemble des dossiers et ainsi être en capacité de répondre aux enjeux et potentialités offertes par une telle enveloppe financière.

Le CESER :

- regrette que la nouvelle part de CVAE et la fraction de TVA ne permettent pas à la Région d'obtenir un accroissement de son autonomie fiscale ;
- sera vigilant et analysera les répercussions de la réforme de l'apprentissage sur le budget, sur le financement des lycées et des CFA et sur les acteurs de l'apprentissage.
- encourage le Conseil Régional à s'inscrire dans l'anticipation pour prévenir la modification des compétences de la Région dans le domaine de l'apprentissage.
- préconise au Conseil Régional de déterminer, pour son magazine en version papier, un mode et un niveau de distribution ciblés et cohérents avec une maîtrise des coûts et les enjeux du développement durable.
- invite instamment le Conseil Régional à prévoir une évaluation in itinere de ce nouveau magazine.
- demande, pour une meilleure compréhension, une clarification des missions et des compétences des Maisons de la Région ainsi que du circuit de décision entre elles et le siège.
- souhaite que les Maisons de la Région puissent optimiser et mutualiser leurs ressources avec d'autres collectivités de leurs territoires.
- demande à être destinataire du plan pluriannuel d'investissement et de ses mises à jour.
- préconise au Conseil Régional, dans le cadre des fonds européens, de se doter des outils de suivi ainsi que des compétences nécessaires pour accompagner l'ensemble des dossiers et ainsi être en capacité de répondre aux enjeux et potentialités offertes par une telle enveloppe financière.

EXPLICATIONS DE VOTE

Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Agriculture et forêt

La politique agricole et forestière impulsée et soutenue par le Conseil régional prend en compte à la fois les dimensions stratégiques (structuration de filières), structurelles et conjoncturelles (aide sécheresse), en complémentarité du soutien de l'État et de l'Europe.

La vision d'un écosystème agricole constitue un axe essentiel du développement de l'avenir du Grand Est, que ce soit au regard des enjeux économiques, territoriaux, environnementaux ou sociaux. Nous percevons l'implication régionale au niveau économique. Nous percevons les premières concrétisations d'un engagement en faveur d'une agriculture durable, répondant aux défis environnementaux. En revanche, la CFDT considère que la prise en compte du défi social, pierre indispensable à la construction juste et équilibrée du développement durable tel que nous le concevons, mérite un engagement affiché et concret.

Dans son avis sur l'innovation en agriculture, voté le 8 janvier dernier, le CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental) rappelle que le défi social d'une agriculture durable doit s'inscrire dans trois dimensions complémentaires : le maintien, voire le développement des emplois de qualité, l'amélioration des conditions dans lesquelles s'exercent ces emplois, et des revenus attractifs pour tous les actifs de l'agriculture, en production, en transformation et dans les services.

En Grand Est, l'enjeu du renouvellement des générations d'actifs agricoles dépasse la seule question de l'installation, et concerne tous les emplois qui concourent à la création de la richesse agricole. En 2016, l'effectif salarié représente environ 30 000 ETP (équivalent temps plein) en production, 25 000 ETP dans la filière forêt-bois, 39 000 ETP dans la transformation agroalimentaire, 16 000 ETP dans les services à l'agriculture. La saisonnalité croît, au détriment de l'emploi durable et pérenne, entraînant un déficit d'attractivité de ces emplois, préoccupant pour le secteur économique, stigmatisant pour ces salariés précaires, alarmant pour les territoires qui ne peuvent plus faire vivre correctement leurs habitants... Les besoins en construction des compétences sont immenses et exigent une adaptation du contenu et de l'organisation des formations concomitantes à la structuration des filières ; l'attractivité de ces métiers exige une organisation qui favorise le développement de l'emploi local, et le soutien d'une dynamique de déprécarisation de l'emploi, notamment en production agricole, via les groupement d'employeurs ou d'autres innovations sociales répondant au « pouvoir de vivre » des salariés, en offrant d'autres alternatives que l'emploi saisonnier subi. La CFDT engage le Conseil régional à l'introduction de critères sociaux répondant à ces exigences dans les dispositifs qu'elle initie et/ou accompagne dans les domaines agricoles et forestiers.

L'avis du CESER aborde l'ensemble des points forts et des recommandations pour l'amélioration continue des politiques agricoles, soucieuse de l'ensemble de ses parties prenantes, incluant notamment nos propositions : la CFDT votera donc, bien évidemment cet avis.

Lycées et Apprentissage

Le BP 2019 montre la volonté régionale de mettre en œuvre une politique volontariste concernant le lycée 4.0, à savoir la dotation d'outils numériques et la mise en place d'une infrastructure réseau de bon niveau. La CFDT considère que cela est une opportunité pour la formation des lycéens du Grand Est. Cependant les modalités de mise en œuvre comme de pilotage sont défaillants et conduisent à des résultats décevants et des conditions de travail dégradées pour les élèves comme pour tous les personnels. À l'image de ce que renvoient les mobilisations sociales actuelles, cette politique publique se déploie de manière trop descendante et déconnectée des acteurs de terrain. Il ne s'agit pas là d'un manque de concertation entre les autorités académiques et la région mais bien d'une absence de concertation régulière avec les équipes éducatives qui utilisent les outils financés par la région au quotidien. Malgré nos alertes, il est très regrettable que nous ne puissions être écoutés et entendus sur cette question. Comme l'évoque l'avis, que nous allons voter, de nombreux dysfonctionnements persistent.

Si l'effort consenti sur les infrastructures est notable dans ce budget, nous ne pouvons que rappeler les difficultés importantes de connexion de certains établissements dont le réseau n'est pas suffisamment solide. La montée en charge n'a pas toujours été anticipée et les acteurs du quotidien peu informés. Nous demandons que ces pratiques soient modifiées à l'avenir.

En ce qui concerne le matériel pédagogique, le manque d'anticipation et une vision d'un usage stéréotypé unique pose problème dans la pratique quotidienne. Par exemple, l'expérience utilisateur montre que tous les lycéens ne viennent pas en cours avec des batteries chargées... D'autre part, la CFDT souhaite que la Région étudie la possibilité de doter les enseignants des mêmes outils que leurs élèves. Ceci facilitera grandement le travail quotidien de tous et permettra également d'emporter une plus grande adhésion. Il faut également noter que la dotation en moyens et outils numériques ne couvre pas l'ensemble des besoins pédagogiques. Une évaluation de ceux-ci serait intéressante.

Par ailleurs, le déploiement de l'outil « Mon Bureau Numérique » s'est fait tardivement sans associer suffisamment et en amont les personnels enseignants. Là encore, des dysfonctionnements majeurs obèrent l'usage réel. Force est de constater que le temps de l'instruction et de la décision politique n'est pas celui du pédagogique. Il est donc indispensable de prévoir un temps de transition conséquent afin de ne pas être contre-productif.

Afin de mener à bien cette politique, la CFDT demande à ce que des modalités d'association des acteurs à la décision soient précisées et qu'une véritable conduite du changement se mette en place avec les acteurs du quotidien, dans chaque établissement, pour chaque projet.

Formation professionnelle

Bien qu'elles soient 575 000 infirmières en France, les besoins en personnels soignants vont continuer de s'intensifier fortement, notamment avec le développement du maintien à domicile voulu par le Ministère de la Santé, et surtout parce que les plus de 75 ans vont passer de 9 % de la population à 15 % en 2040. Or, passé cet âge, un patient consomme 27 fois plus de soins que les moins de 65 ans !

Les infirmiers jouent un rôle essentiel dans l'offre de soins, non seulement dans les structures traditionnelles, comme les hôpitaux mais aussi de plus en plus dans les soins primaires à domicile.

Va-t-on bientôt voir des territoires sans infirmier.ères, ce qui accentuerait encore les inégalités de répartition des professionnels de santé entre territoires ?

Pour la CFDT, l'augmentation de la pénurie s'apprécie avec plus d'acuité dans le différentiel entre l'accroissement de la demande et la réduction de l'offre.

L'accroissement de la demande provient entre autres :

- ▶ D'un vieillissement de la population qui nécessite plus de soins.
- ▶ De soins plus spécialisés et perçus comme plus sécuritaires permettant une réduction des durées moyennes d'hospitalisation.
- ▶ Du développement des soins infirmiers alternatifs hors hospitalisation.

La réduction de l'offre émane du manque d'attractivité de la profession

L'image du métier est devenue peu attirante auprès des jeunes.

Ils y voient de nombreuses sources d'insatisfaction telles que le manque de reconnaissance de la profession par les autorités de tutelle, les conditions de travail difficiles, certains horaires inconfortables, les difficultés à concilier la garde des enfants et les horaires spécifiques pour une profession largement féminisée, ou encore les faibles perspectives de promotion et des salaires non proportionnels aux responsabilités. En effet, la France arrive en 4ème position des salaires les plus bas en Europe par rapport à la moyenne du pays, juste derrière la Lettonie, la Hongrie et la Finlande.

Avec l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération des baby-boomers, de nombreux infirmiers vont partir en retraite. Ces départs massifs bouleversent le fonctionnement de certains services hospitaliers et assèchent encore un peu plus des professions qui fonctionnaient déjà à flux tendus.

EN CONCLUSION

Dans le Grand Est, de nombreux IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) n'ont pas fait le plein cette année ; exemple, celui de Nancy enregistre 130 élèves sur un potentiel de 160.

De plus de nombreux postes d'infirmières sont vacants dans de nombreux établissements : 50 postes non pourvus au CHRU de Nancy, 70 pour le CHU de Strasbourg.

Il faut agir sans attendre car la formation de nouveaux personnels dure entre 3 et 5 ans.

Une revalorisation du métier, de nature à attirer à nouveau les candidats paraît indispensable, impérative.

Ceci passe par une reconnaissance financière et par une politique d'information et de fidélisation. Ce qui, à long terme, semble être la seule solution envisageable pour éviter une pénurie d'Infirmier.ères diplômé.es d'État et des répercussions importantes en matière de santé publique.

La CFDT votera favorablement cet avis.

Transports et déplacements

Pour la CFDT la politique régionale concernant le volet transport est cohérente par ses investissements dans les services, le matériel et les infrastructures qui bénéficient directement aux citoyens et aux entreprises. Le transport propre, le multimodal et la mobilité des voyageurs font partie des priorités de la Région et donnent en ce sens de la cohésion à celle-ci.

Concernant spécifiquement la desserte ferroviaire voyageur vers le Luxembourg et le protocole d'accord avec la Normandie pour le rachat de matériel pour un montant de 100M€ :

Renforcer la flotte automotrice à deux niveaux (TER 2N NG) d'ici 2023 par l'acquisition de 16 rames d'occasion de même type portera la flotte à 41 rames et augmentera la capacité de transport ; un réel plus pour les usagers au quotidien sur cette ligne. Pour autant, il faudra encore budgéter leur mise en conformité pour la circulation sur le territoire Luxembourgeois en y faisant installer le dispositif ERTMS (système européen de gestion du trafic ferroviaire) indispensable dès 2020.

Concernant le budget « communication commerciale » de SNCF Mobilités renforcé, avec la montée en puissance du fil twitter sur l'ensemble des lignes TER Grand Est, si la CFDT se félicite de cette couverture, étendue au territoire, nous rappelons qu'il est indispensable que les informations soient accessibles à tous, utilisateurs des technologies de communication ou non.

L'interopérabilité de demain au-delà des frontières sur les corridors Moselle/Sarre et Moselle/Luxembourg, aussi pertinente qu'elle soit, permettra d'expérimenter une solution billettique unique vers la Sarre, mais peut être pourrions-nous faire l'économie de l'étude vers le Luxembourg, sachant que les transports y seront gratuits dès 2020.

S'agissant des transports de marchandises, dans la stratégie d'ouverture à 360° du territoire du Grand Est, il est prévu de « créer les conditions économiques et techniques du report modal de la route vers la voie ferrée et ou la voie d'eau. »

Nous aimerions savoir où nous en sommes sur le renouvellement de la gouvernance portuaire des ports sur la Moselle. La CFDT s'interroge sur le fonctionnement actuel de ces structures alors que la concession avec la CCI (chambre de commerce et d'industrie) s'est achevée au 31/12/18, qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt avait été lancé en décembre 2017, et que l'échéance qui figure dans les documents du BP pour la mise en place d'un nouveau concessionnaire unique est fixée au 1^{er} janvier 2021. Que le temps parait long, surtout pour le Port de Thionville-Illange qui bénéficie de toutes les infrastructures (desserte ferroviaire, plateforme à conteneurs) mais dont le développement économique ne décolle toujours pas (rappelons que ce projet date de 2008).

La CFDT souhaite également alerter le Conseil Régional sur la probable incapacité de FRET SNCF à poursuivre son exploitation transfrontalière vers le Luxembourg. Le passage frontière du fait de la non mise en conformité des machines de traction avec le système ERTMS, obligatoire dès 2020 semble fortement compromis. En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, la Région doit se saisir du sujet très rapidement afin de ne pas voir l'autoroute ferroviaire reverser ses camions sur l'A31 ou les CFL (Chemins de Fer Luxembourgeois) s'imposer sur ce marché au détriment de SNCF.

La CFDT votera pour l'avis présenté par la commission Transports.

Environnement

Le BP 2019 voit l'**adaptation au changement climatique** comme "une opportunité unique de développement par la création d'activités et d'emplois locaux que vont générer les travaux de rénovation du bâti".

Pour que cette opportunité devienne réalité, il faut néanmoins prévoir quelques garde-fous : par exemple, développer les clauses d'insertion sociale, allouer les marchés pour en faciliter l'accès aux PME locales. En ce sens, Orchidée, la démarche socialement et écologiquement responsable qui guide les commandes publiques régionales devra être transposée au domaine de la rénovation énergétique, pour permettre aux acteurs du monde économique régional de voir leur activité se développer et ce, au profit de l'emploi local.

Par ailleurs nous tenions à rappeler les enjeux, tels que présentés dans le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des territoires) :

En Grand Est, ce sont 630 000 ménages (soit un quart) qui sont en précarité ou vulnérabilité énergétique.

Les objectifs du SRADDET prévoient d'atteindre 45 000 rénovations par an ; à ce rythme, il faudra 14 ans pour résorber ces 630 000 logements, or la tendance actuelle est à 20 000 (source : objectifs SRADDET p16). Il y a donc urgence à faire monter des dispositifs tels que Climaxion en puissance, et à cibler les ménages en vulnérabilité ou précarité énergétique comme prioritaires pour l'obtention d'aides.

Concernant la gestion de l'eau

La CFDT s'étonne que le portage du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau) III Nappe Rhin, du SAGE Bassin Ferrifère et du SAGE Bassin Houiller soit assuré par la Région, alors que la question du SAGE de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI) n'est même pas évoquée.

Pour mémoire, dès 2009, devant la situation de déséquilibre entre la ressource et les besoins en eau, l'élaboration d'un SAGE pour la nappe des Grès du Trias Inférieur a été prescrite par les SDAGE Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Dix ans plus tard, le SAGE GTI est toujours en cours d'élaboration et entre dans une nouvelle phase de concertation publique. Combien d'eau coulera encore, non pas sous les ponts mais dans les bouteilles de Vittel avant que ce SAGE puisse voir le jour ?

Enfin, la CFDT rappelle que la préservation de la **biodiversité** passe aussi par la **lutte contre les espèces invasives** : ambrosie, renouée du Japon, Berce du Caucase, pour n'en citer que quelques-unes, qui peuvent impacter l'environnement, les cours d'eau, la santé des personnes. Le récent rapport du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) de juin 2018 intitulé « Les espèces exotiques envahissantes dans la région Grand Est : perceptions, initiatives et attentes des acteurs du territoire » montre le besoin d'une coordination régionale - portée par la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et le Conseil Régional par exemple ? et de la définition d'une stratégie régionale pour faire face à cette problématique qui dépasse en ampleur la capacité d'action de chacun des acteurs concernés.

Les enjeux environnementaux doivent être au cœur de toutes les politiques régionales,

la CFDT votera l'avis de la commission Environnement qui rappelle que la mise en œuvre des ambitions régionales nécessite un fléchage des moyens budgétaires qui y sont alloués.

Marie-Claude BRIET-CLEMONT, Najat COTTUN, Bartolina CUCUZZELLA, Adrien ETTWILLER, Alex GORGE, Philippe GUETH, Arnaud LAMBOLEZ, Dominique LEDEME, Anne LEININGER, Bruno MALTHET, Corinne MARCHAL, Sandrine MARX, Paul NKENG, Brigitte RITZENTHALER, Francine PETER, Laurent STIEFFATRE

Explication de vote des membres du CESER représentant la Confédération Générale du Travail (CGT)

Lycées et Apprentissage

CPRDFOP

La réforme de l'apprentissage et de l'orientation professionnelle va impacter de plein fouet le CPRDFOP, ce qui nécessitera son adaptation.

Quant à la réforme de l'apprentissage, suivant l'orientation que choisiront certaines branches, cela pourrait amener à des concurrences non maîtrisées avec les lycées professionnels.

Si l'on n'y prend pas garde, le contenu des formations pourrait se réduire aux besoins immédiats des entreprises au détriment des possibilités, pour les jeunes, d'être en capacité d'évoluer rapidement professionnellement : l'apprentissage doit conserver l'équilibre entre les contenus généraux théoriques et la pratique professionnelle.

En l'absence d'une formation initiale solide, comportant un socle de connaissances définies par l'état, le jeune pourra se trouver dans la situation où il connaîtra certes, les gestes nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle bien définie mais sans culture générale qui lui permettrait de rebondir ou de changer de voie en cas de besoin.

LYCÉE 4.0

La CGT constate que la Région poursuit sa politique d'implantation du lycée 4.0 dans sa troisième phase sans avoir procédé à une véritable orientation de la première phase...

Cela est d'autant plus incompréhensible voire dangereux que de nombreux dysfonctionnements apparaissent.

La CGT joint sa voix à celle du CESER pour demander un moratoire pour la troisième vague prévue à la rentrée 2019 en attendant les résultats d'une évaluation du dispositif sur les plans pédagogique, santé, technique, et environnemental.

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

En ce qui concerne les formations sanitaires et sociales, la CGT tient à souligner que l'attractivité d'une profession résulte essentiellement des conditions de travail, de la reconnaissance professionnelle et de la rémunération qu'elle offre. Malheureusement, la seule chose que les jeunes peuvent percevoir actuellement de ces métiers c'est la crise aux urgences, la crise dans les EHPAD avec un grand mal être au travail poussant de nombreux professionnels à se reconverter....

Pour conclure, le groupe CGT votera l'avis et l'amendement.

Formation professionnelle

Situation et avenir de l'AFPA

Préparées sous l'autorité de Bercy, les propositions faites par la direction générale de l'AFPA sont violentes et inacceptables. Le contenu du « Plan », qualifié de « sauvegarde de l'emploi »,

repose sur une vision technocratique et une logique purement budgétaire de « réduction des charges », conduisant à la fermeture de centres AFPA, et à la suppression d'emplois.

Ainsi dans notre région, 5 centres seraient appelés à fermer :

Romilly, Reims, Thionville-Yutz, Faulquemont, Soutz-sous-Forêts, soit 1/4 des centres AFPA.

Le centre de Remiremont serait également en voie de disparition, puisque son effectif passerait de 15 à seulement 3 formateurs « bois ».

Ces fermetures programmées s'accompagneraient de la suppression de 193 emplois sur un effectif de 661 CDI.

Fort de son expérience et du savoir-faire de ses salariés, l'AFPA, 1er organisme de Formation Professionnelle de notre pays, mérite mieux que ce mauvais plan de mise à mort programmée. Des solutions existent au niveau régional pour assurer l'avenir de l'AFPA.

La région Grand Est est la seconde région industrielle de France.

Dans un contexte de transition énergétique, écologique, numérique, et de fortes mutations technologiques, le contenu du travail et son organisation connaissent d'importants bouleversements.

Faire face à de tels enjeux réclame la mise en place d'une réelle ambition régionale en matière de Formation Professionnelle, en lien étroit avec une véritable politique de reconquête industrielle.

Il est en effet essentiel d'engager une démarche sans précédent d'élévation du niveau de compétence et de qualification de la population active de notre Territoire.

Pour le groupe CGT, cette politique doit s'appuyer sur les compétences que la loi donne à notre Région en matière de Formation Professionnelle.

Et l'AFPA, chargée par la loi d'une mission nationale de service public, représente un véritable atout et doit participer activement à la mise en œuvre de cette politique régionale innovante.

Le groupe CGT partage et votera l'avis sur la Formation Professionnelle.

Transports et déplacements

La CGT partage les grandes lignes de l'avis de la commission transports, tout en rappelant notre opposition à la concurrence.

Concernant le TER, oui, il y a lieu de s'interroger à l'avenir sur un mode de financement durable.

On nous annonce + 9,8 millions mais avec 15 millions d'euros de charges en plus. Cela ne fait pas plus 9,8 millions cela fait moins 5,2 millions pour le fonctionnement réel du TER.

Côté investissement, la Région a pris ses responsabilités, c'est bien pour l'utilisateur, pour l'état maintenant, l'État doit prendre les siennes et respecter ses engagements financiers.

Quant à l'ouverture à la concurrence, la CGT est contre, clairement contre. L'indice de Boston précise que le service public ferroviaire français est :

- 2^{ème} en qualité sur 29 en Europe,
- 7^{ème} en sécurité,
- 6^{ème} en offre.

Les comparaisons sont à regarder objectivement, il y a eu des catastrophiques économiques et financières avec la privatisation.

Les capacités d'investissement ne sont pas les mêmes en France et en Allemagne.

Dans l'avis, la commission préconise d'être associée à l'élaboration du cahier des charges.

La CGT exige des critères sociaux et environnementaux de haut niveau et le maintien public, ainsi que le permet l'article 4-6 du 4^{ème} paquet OSP.

Il n'a échappé à personne que l'un des thèmes du débat et d'une lettre largement diffusée lundi, c'est quelle fiscalité pour quel service public.

On est dedans avec l'interrogation sur le modèle économique du TER.

Le CESER a fait de nombreuses propositions sur le maillage, la qualité et la consistance du service TER, que nous soutenons.

Pour la CGT, il faut plus de transports publics comme aussi davantage de services publics (santé éducation).

Il faut le financer, nationalement et régionalement et, comme doléances, nous avons :

- Rétablir l'ISF,
- Revenir sur le CICE,
- Mettre les dividendes à contribution,
- Taxe internationale sur le transit,
- Fléchage de la TICPE.

Revenir à une entreprise intégrée pour sortir du choix entre hausse des péages et économies sur l'offre.

Environnement

La CGT approuve l'avis concernant le budget consacré à l'environnement et plus spécifiquement sur la question de la méthanisation avec le préalable de constituer un inventaire des biomasses disponibles à l'exclusion des surfaces de cultures dédiées. La méthanisation ne doit pas se faire au détriment de la vocation première de l'agriculture, à savoir nourrir la population, ni aboutir à une dévalorisation de la production agricole.

Bernard ADRIAN, Odile AGRAFEIL, Arnaud ANTOINE,
Chantal BERTHELEMY, Bénédicte DA PONT, Pascal DEBAY,
David DONNEZ, Sylvie GATEAU, Fabienne JACQUEMIN,
Jean-Pierre LANGLET, Jérôme MARCEL, Françoise SEIROLLE,
Patrick TASSIN



Retrouvez toutes les infos du
CESER Grand Est sur internet :
www.ceser-grandest.fr

Suivez-nous

sur les réseaux sociaux pour ne
rien manquer de nos actualités :

 @cesergrandest

 @ceserge

Site de Châlons-en-Champagne

5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél : 03 26 70 31 79

Site de Metz

1 Place Gabriel Hocquard - CS 81004 - 57036 Metz Cedex 01
Tél : 03 87 33 60 26

Site de Strasbourg

1 Place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 15 68 00